Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 5

Artikel: De mieux en mieux!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125444

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gagner un temps précieux puisqu'il ne serait plus nécessaire d'effectuer des études, souvent laborieuses, et toujours renouvelées pour des séries dérisoires de trente, cinquante ou cent logements seulement, comme c'est le cas maintenant. Une telle standardisation permettrait en outre d'augmenter les séries de préfabrication en usine, même si la surface des parcelles dont on dispose n'est pas suffisante pour assurer un programme rentable en lui-même. De plus, l'utilisation d'éléments d'appartements standardisés pour l'élaboration de plans de quartiers sur des terrains privés serait susceptible d'inciter les propriétaires intéressés à recourir également à la préfabrication d'usines, cela afin de pouvoir bénéficier, eux aussi, si possible d'un coût de construction réduit.

Conclusions

Il serait grand temps – si l'on veut sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement en matière de logements – de recourir à des méthodes nouvelles. Le statu quo n'est dans tous les cas plus de mise, car il ne conduit à aucune solution. Ce n'est en effet pas à coup d'augmentations de 5, de 7 ou de 10 % des loyers anciens que l'on peut espérer régulariser le marché du logement. Ce n'est pas davantage par la substitution du régime de la surveillance des prix au régime du contrôle des prix que l'on y parviendra.

Par notre exposé, nous avons cherché à proposer un certain nombre de solutions nouvelles qui toutes sont fondées sur la pratique. Toutes nos propositions ne sont peut-être pas réalisables immédiatement. Il ne faut pas oublier néanmoins que, dans le domaine du logement aussi, et pour paraphraser le titre d'un ouvrage connu «Le Futur a déjà commencé», même si chez nous il a commencé avec du retard.

Pierre Marendaz Licencié HEC Nous pensons instructif de publier ci-dessous un communiqué officiel au sujet de la construction de logements en 1962 en Suisse.

Il est suggestif, mais inquiétant, de constater que le 6.7% seulement des nouveaux logements construits en 1962 l'a été avec l'aide des pouvoirs publics, alors que ce pourcent était de 8.2 en 1961 et dépassait 12 en 1959.

En bref, sur 45 805 logements construits en 1962, il n'y en a que 4785 à loyers réduits grâce à l'aide publique ou coopérative et le reste, soit 41 020, rejoint l'énorme contingent dit «libre» avec les loyers prohibitifs et les menaces de hausse qu'il comporte, puisqu'il n'est soumis pour le moment à aucune réglementation. Le nombre de logements construits par des coopératives d'habitation sans l'aide des pouvoirs publics est de 1717. Il y a lieu en outre de déduire le nombre important de logements démolis, soit 3347, tous à loyers bon marché! La situation est vraiment toujours plus réjouissante!

Voici ce communiqué:

Nouveaux logements

« Les 499 communes suisses de plus de 2000 habitants ont construit, l'an dernier, 45 805 nouveaux logements, soit 772 de plus qu'en 1961. Chose intéressante, s'il y a progression dans les grandes villes (+ 9,4%) et dans les petites communes rurales (+ 15,2 %), il y a recul dans 60 villes de 10 000 à 100 000 habitants (-6.6%), de même que dans les grandes communes rurales (-6,4 %). L'augmentation s'est fait sentir surtout dans la catégorie des maisons locatives et à usage commercial. Le financement a généralement été assuré sans l'aide des pouvoirs publics, dont la participation a reculé en une année de 8,2 % à 6,7 %. L'accroissement est particulièrement sensible dans la catégorie des logements d'une pièce et dans celle des appartements de six pièces et plus. Les immeubles transformés en cours d'exercice dans les 499 communes ont procuré 488 nouveaux logements, alors que les démolitions en ont entraîné une perte de 3347.

» A fin 1962 étaient en construction 4467 logements à Genève, 3250 à Bâle, 2879 à Zurich, 2011 à Lausanne, 430 seulement à Berne, 742 à Renens, 742 à Bienne, 641 à Fribourg, 631 à La Chaux-de-Fonds, 608 à Neuchâtel, 465 à Yverdon 367 à Pully, 310 à Carouge (Genève), 182 à Vevey, 173 à Sion, 130 au Locle et 112 à Montreux.»